



ALLIANCE HÔPITAL
SNAM-HP & CMH

LES ASTREINTES DES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES EN GRANDE TENSION AU 12 NOVEMBRE 2025

Tout au long des discussions portant sur la forfaitisation des astreintes menées depuis 2023, Alliance Hôpital (SNAM-HP & CMH) n'a cessé d'alerter la DGOS sur la nécessité d'indemniser les hospitalo-universitaires pour le temps de travail supplémentaire induit par leurs déplacements, indemnisation dont ils sont désormais privés, car non éligibles au TTA, contrairement aux Praticiens Hospitaliers.

Alors que la réforme des astreintes a pris effet le 1^{er} novembre 2025, sans que cette inégalité de traitement dont les HU sont victimes ne soit corrigée, les conférences des CHU et des Doyens de Facultés ont, en lien avec les organisations syndicales saisi le ministère au sujet de cette injustice. La DGOS vient de réunir en urgence le 12 Novembre 2025 l'ensemble des organisations syndicales pour statuer sur ce contentieux.

Ce n'est pas l'organisation des astreintes, mais c'est bien leur mode de compensation et de valorisation qui est en cause, pour l'ensemble des HU qu'ils soient titulaires ou contractuels (CCA et AHU).

Afin de dédommager équitablement les HU, **une indemnité de travail à hauteur de 167,80 euros, par plage de 5 heures, équivalent au TTA des praticiens hospitaliers**, a été redemandée par les conférences et les organisations syndicales. Il s'agit aussi de **préserver l'attractivité des carrières HU**, notamment auprès des plus jeunes (CCA et AHU), d'autant que les CHU sont régulièrement **sur sollicités en tant que centres de recours** (greffes, interventions complexes radio-cardiologiques et chirurgicales).

Au vu des récentes remontées de terrain signalant de nombreuses difficultés, Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH) avait encore alerté sur les risques majeurs immédiats et à terme dans les établissements. **Nous avons demandé que cette compensation financière soit proposée aux HU le plus tôt possible, afin d'éviter toute baisse de leur rémunération actuelle.**

Force est de constater qu'au décours de la réunion du 12 Novembre 2025, et bien que la DGOS ait pris note de cette demande urgente de simple justice, aucun chiffrage ni aucune réponse concrète n'a pu être fournie contrairement à nos attentes.

L'Alliance SNAM-HP & CMH n'exclut aucune action possible et reste mobilisée

Nous suivons de près la mise en œuvre de cette réforme et continuerons à défendre :

- Une **reconnaissance avec compensation juste et équitable**, des contraintes d'astreinte
- Une organisation locale de la PDS transparente, **respectant le choix de la compensation** post intervention

***Alliance-Hôpital SNAM-HP & CMH : Toutes les Disciplines, Tous les Statuts
Pour la défense de l'hôpital public et des praticiens qui y exercent.***



Alliance-Hôpital SNAM-HP & CMH
15, rue Ferdinand DUVAL – 75 004 PARIS
www.alliance-hopital.org

